





1.2.2. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ LIÉE AUX PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

FIGURE 76 : SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DEPUIS LES PRINCIPAUX AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2




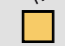


-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)


-  Secteur hors ZVI
-  Secteur en ZVI

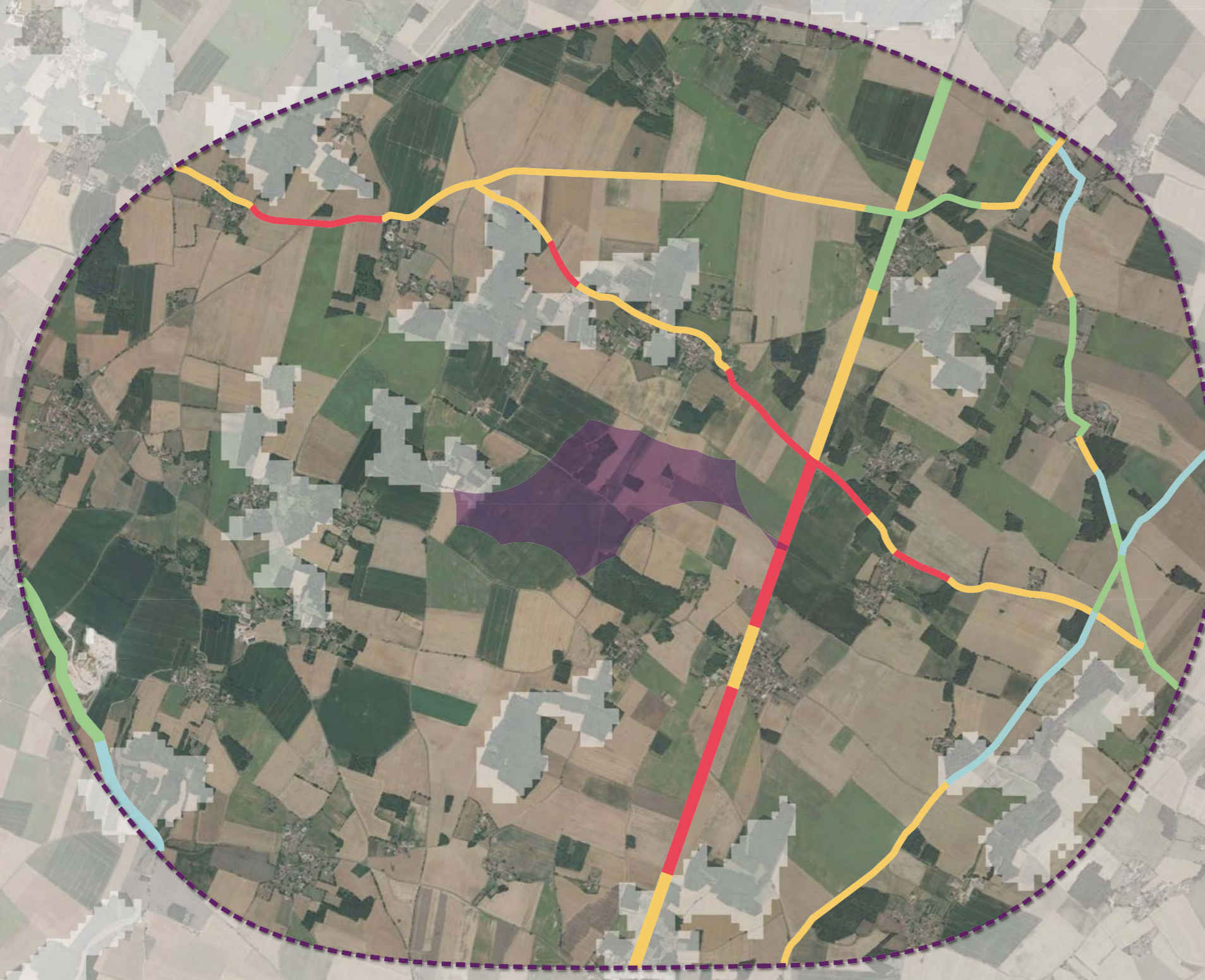
Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Nulle
-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception depuis les axes routiers



1.3. L'HABITAT

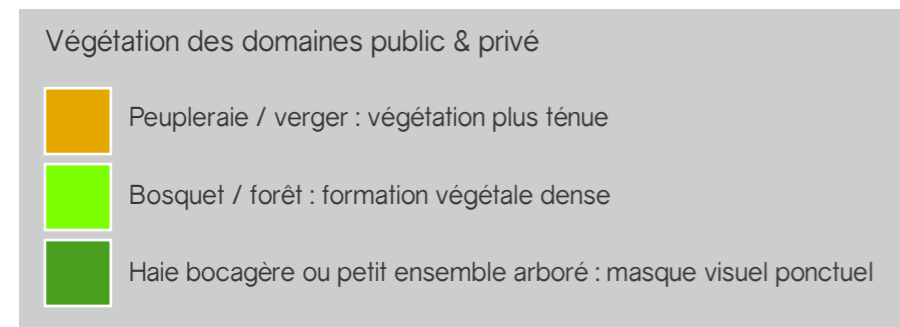
L'analyse de l'habitat à l'échelle de l'aire immédiate s'intéresse à l'ensemble des lieux de vie présents dans les abords de la ZIP. Méthodologiquement, un premier chapitre s'intéresse aux bourgs (et principaux hameaux) et un second est dédié à l'habitat isolé. Une carte de synthèse générale illustre ensuite l'ensemble des sensibilités identifiées pour toute la thématique habitat.

1.3.1. LES BOURGS ET PRINCIPAUX HAMEAUX

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif à l'ensemble des bourgs et principaux hameaux en étudiant finement la visibilité potentielle du VIP. Cette analyse se traduit par :

- > un tableau synthétique précisant :
 - le nom du bourg étudié,
 - la distance par rapport à la ZIP (distance mesurée depuis le centre-bourg)
 - la typologie d'implantation du bourg
 - le degré de visibilité du VIP et les éventuels écrans visuels depuis 4 situations distinctes : la perception de la silhouette de bourg, l'entrée de bourg, le centre-bourg et la sortie du bourg
 - la valeur de la sensibilité pour chacune des situations précitées

- > une vue aérienne «nappée» de la trame végétale et bâtie (source : IGN BDTOPO végétation et bâti) avec l'indication de l'orientation du site d'étude. (La légende de la typologie de la végétation est donnée ci-dessous.) Ainsi, les bosquets et forêts forment des boisements denses, les peupleraies avec leurs arbres rectilignes proposent une végétation plus éclaircie, tandis que les haies bocagères et les petits ensembles arborés forment des masques visuels plus ponctuels.


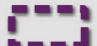


- > des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain

À noter que la sensibilité de chaque bourg est présentée sur la carte de synthèse, disponible à la fin du chapitre habitat.

FIGURE 77 : CARTE DE LA TYPOLOGIE D'IMPLANTATION DE L'HABITAT


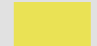


PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

Typologie d'implantation de l'habitat

-  Plaine

Angle apparent

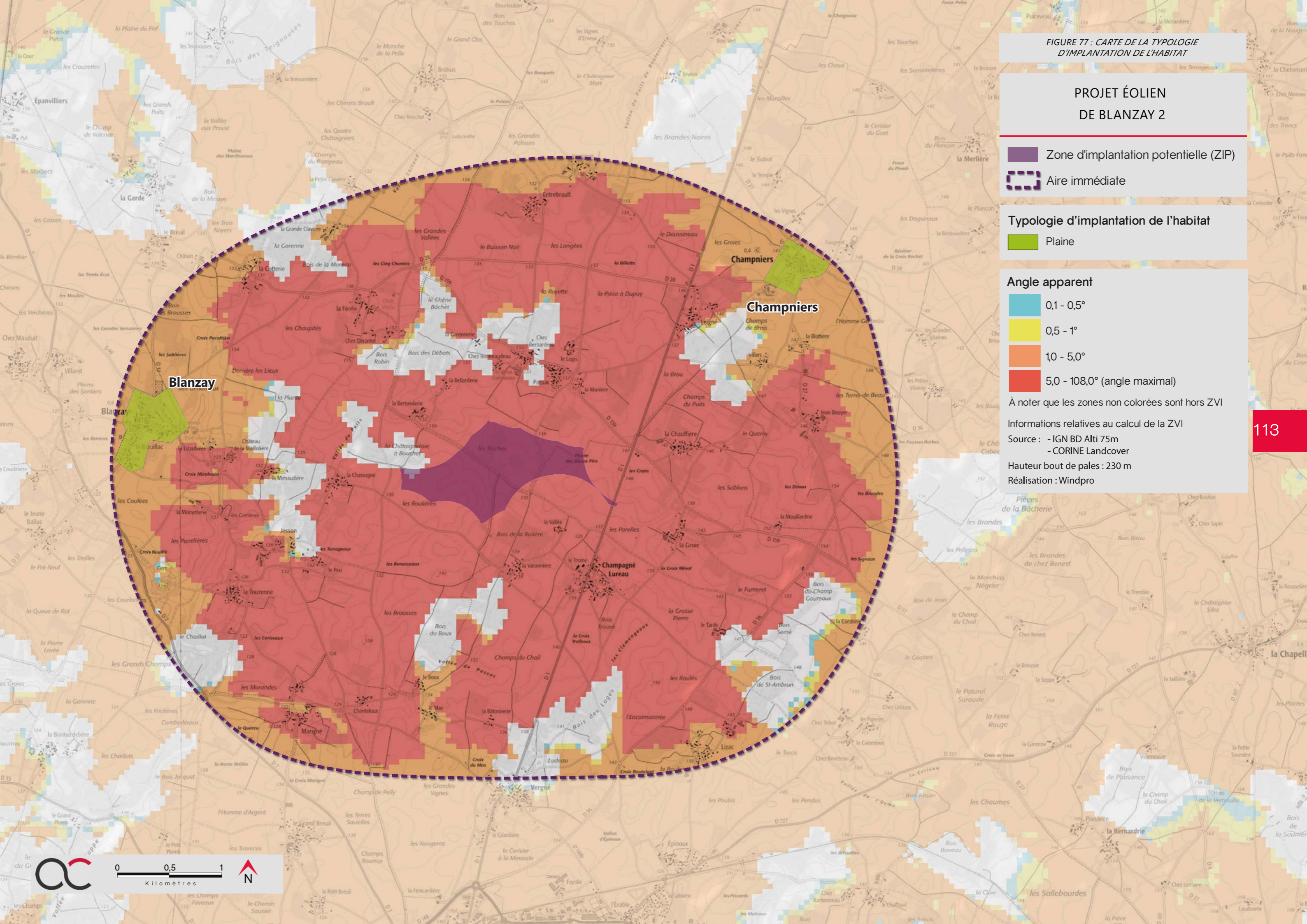
-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 230 m
Réalisation : Windpro



BLANZAY / ~2,2 KM DE LA ZIP		
Typologie d'implantation		
Implanté sur la plaine		
Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
Perception de la silhouette de bourg	VIP FILTRÉ // TRONQUÉ - Trame bâtie et végétale -	FORT
Entrée de bourg Franges opposées au site d'étude	VIP FILTRÉ // TRONQUÉ - Trame bâtie et végétale -	FORT
Centre-bourg	VIP FILTRÉ // TRONQUÉ - Trame bâtie et végétale -	FORT
Sorties de bourg Franges orientées vers le site d'étude	VIP VISIBLE // FILTRÉ - Boisements -	MODÉRÉ



Photo 68 : Le VIP apparaît avec une forte prégnance depuis la route communale à l'ouest de Blanzay



Photo 69 : Depuis l'entrée ouest de Blanzay, le VIP apparaît en arrière-plan derrière les habitations



Photo 70 : Le VIP apparaît dans le centre-bourg de Blanzay



Photo 71 : Depuis la sortie du bourg, les vues sont ouvertes en direction du VIP

CHAMPNIERS / ~2,5 KM DE LA ZIP		
Typologie d'implantation		
Implanté sur la plaine		
Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
Perception de la silhouette de bourg	La silhouette du bourg n'est pas identifiable depuis un axe majeur. - aucune covisibilité notable -	
Entrée de bourg Franges opposées au site d'étude	VIP MASQUÉ - Trame bâtie et végétale -	FORT
Centre-bourg	VIP FILTRÉ // MASQUÉ - Trame bocagère -	MODÉRÉ
Sorties de bourg Franges orientées vers le site d'étude	VIP TRONQUÉ // MASQUÉ - Trame bâtie et végétale de la ville -	MODÉRÉ

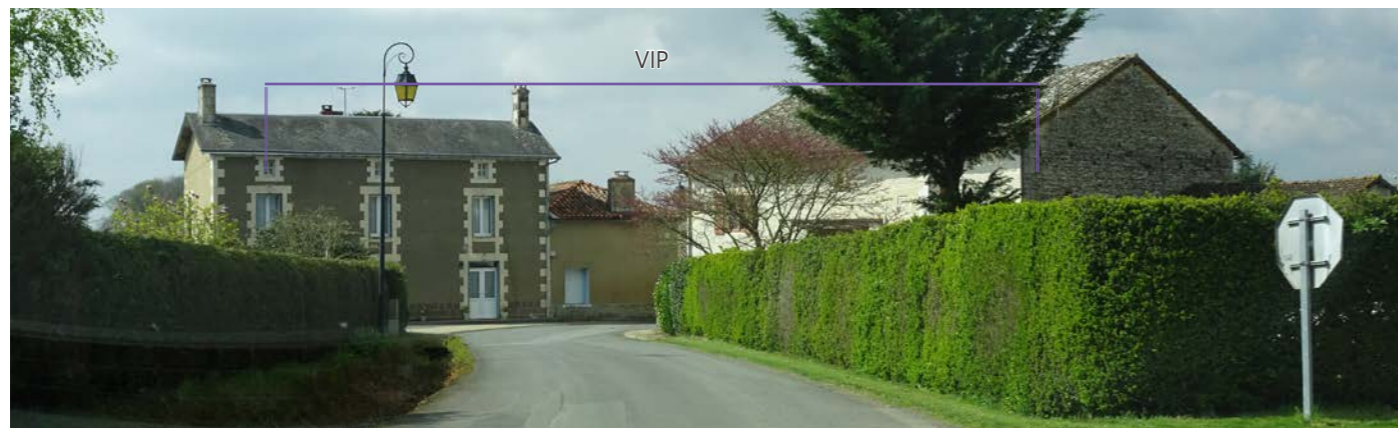


Photo 72 : Depuis l'entrée nord-est de Champniers, le VIP apparaît au dessus de la trame bâtie du bourg



Photo 73 : Le VIP est partiellement visible à travers la végétation depuis la frange nord de Champniers



Photo 74 : Depuis la frange sud de Champniers, le VIP est en partie filtré par la végétation

1.3.2. PERCEPTION DEPUIS LES HAMEAUX ET LES HABITATIONS ISOLÉES

Aux abords du projet éolien, l'habitat est relativement diffus avec un nombre très important de hameaux qui se regroupent parfois pour former des secteurs habités de tailles importantes (Champagné Lureau, la Garennerie/Chez Bonneaudeau/Chez Bernardeau/Le Logis/Passac/la Manière, Jesson/le Peu...). C'est pourquoi, en complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser finalement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis ces lieux de vie en retrait des villages afin d'évaluer la sensibilité globale de l'habitat vis-à-vis du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les vues principales vers le site du projet).

Une carte de synthèse sur la sensibilité de l'ensemble de l'habitat de l'aire immédiate (bourgs et hameaux) est présentée à la fin du reportage photographique commenté ci-après.

■ JESSON



Photo 75 : Le VIP est partiellement tronqué depuis l'entrée ouest de Jesson

■ CHEZ BERNARDEAU



Photo 76 : Depuis le groupement de hameaux au nord de la ZIR, le VIP apparaît au dessus des habitations avec une forte prégnance




■ LE BAILLY



Photo 77 : Depuis la sortie de Champagné Lureau, les vues sont ouvertes sur le VIP qui apparaît avec une hauteur apparente importante

FIGURE 78 : CARTE DE LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES ILLUSTRANT LA PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT ISOLÉ

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Hameaux et habitat isolé

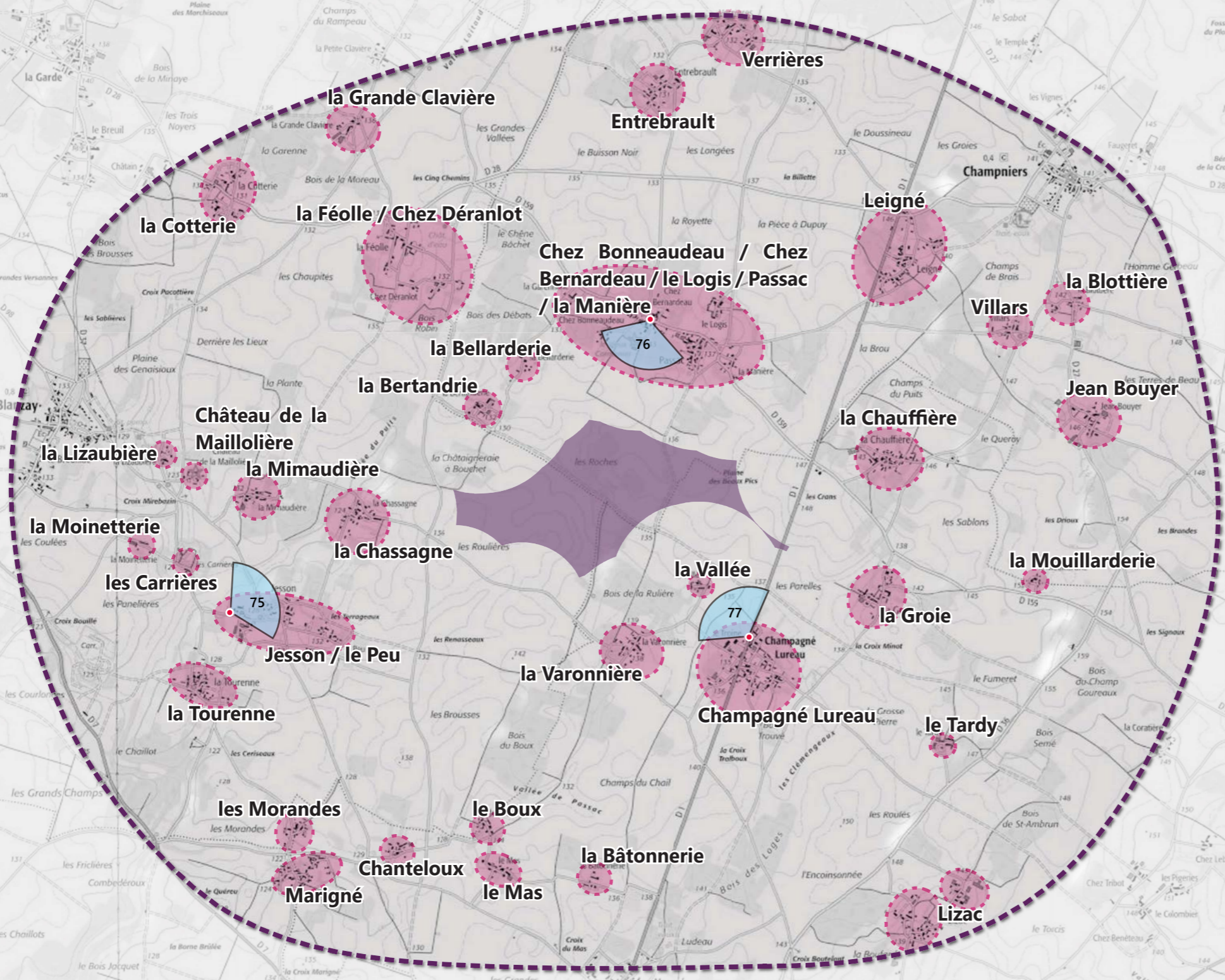

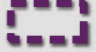




FIGURE 79 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN
DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

- | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Nulla | Très faible | Faible | Moderée | Forte | Très forte |
|  |  |  |  |  |  |

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception depuis un secteur habité
-  Covisibilité avec une silhouette de bourg

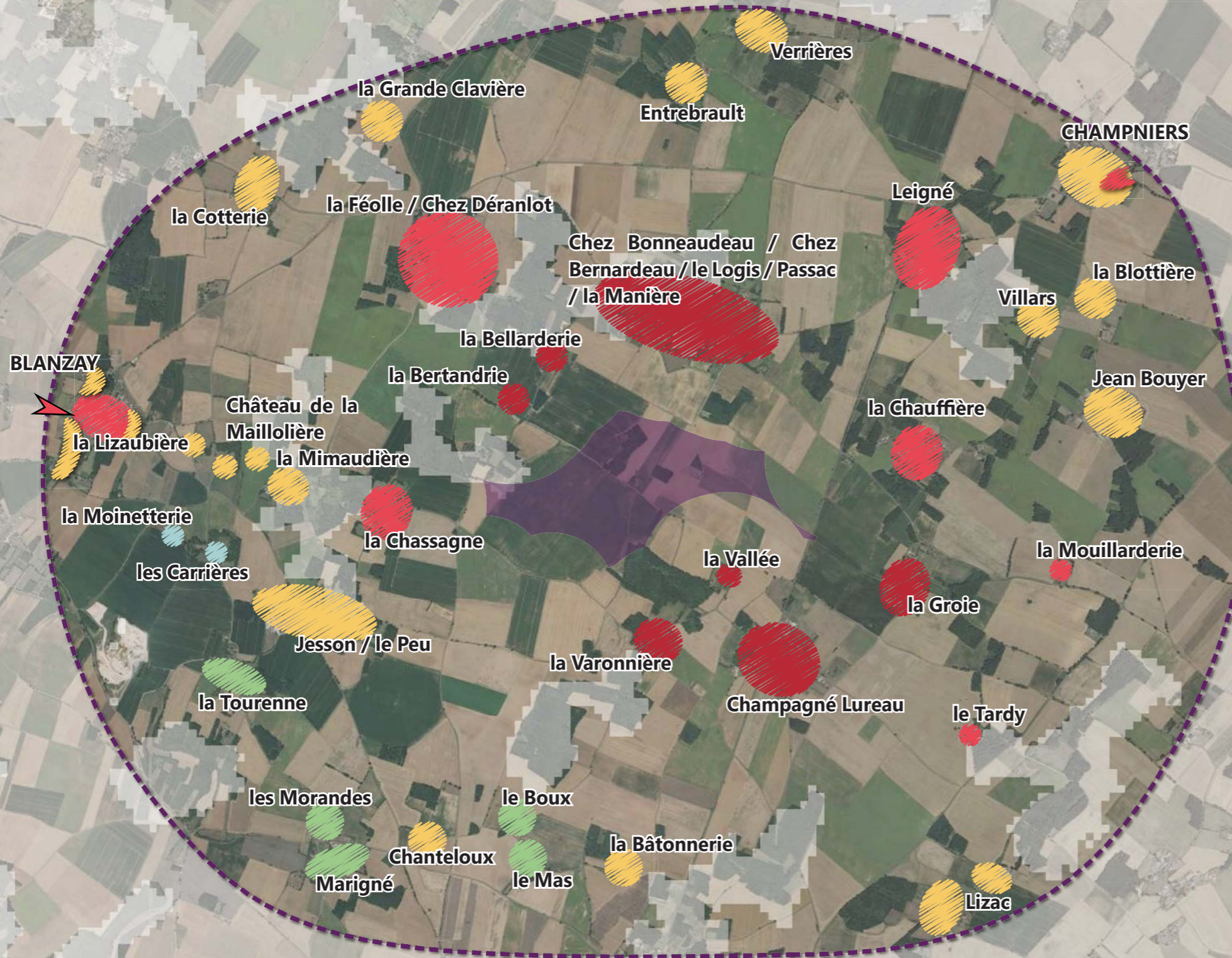


FIGURE 80 : CARTE DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES
FIGURE 81 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

**PROJET ÉOLIEN
DE BLANZAY 2**

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)

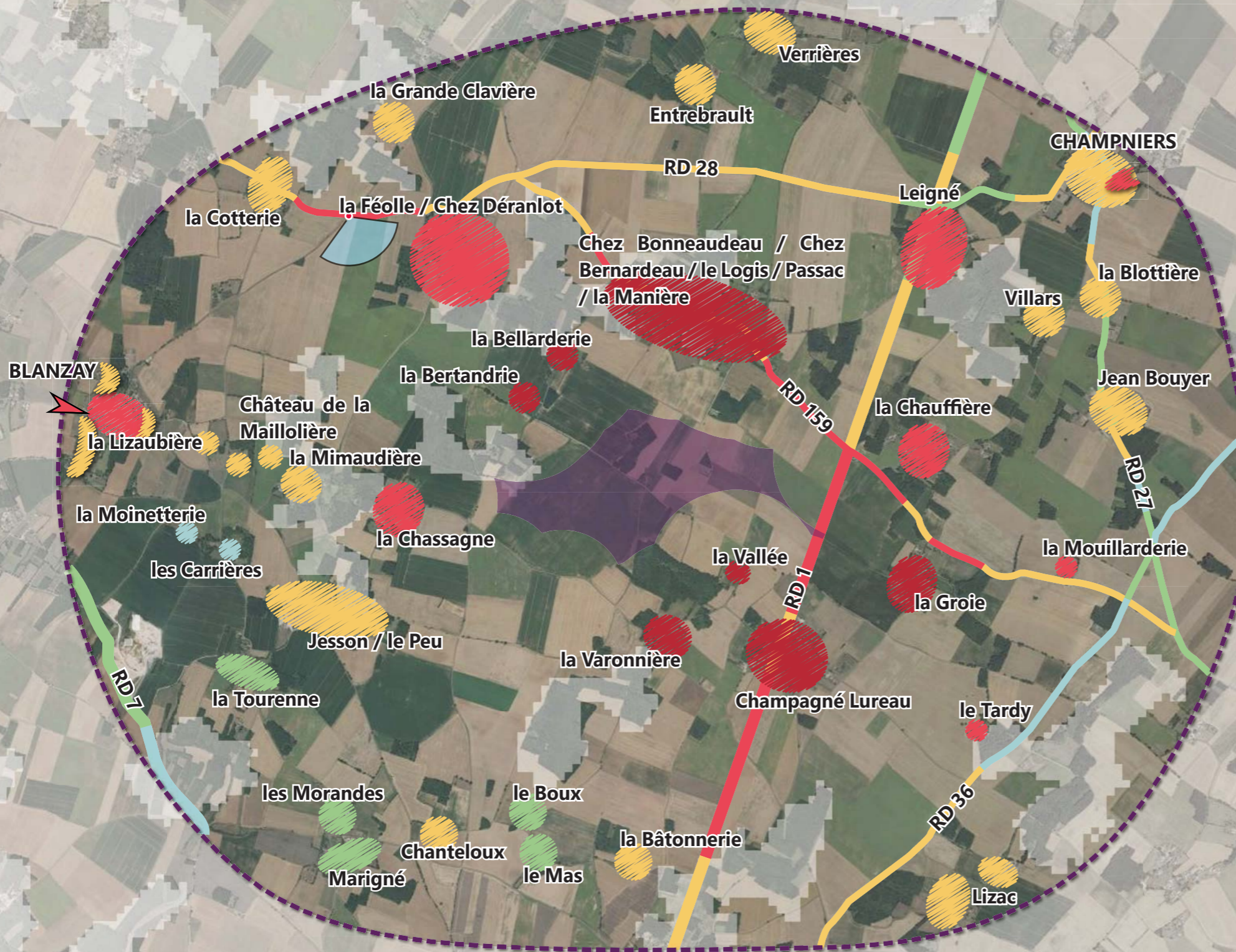
- Secteur hors ZVI
 - Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg



2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

Ce chapitre a été abordé précédemment pour les trois aires d'études simultanément. La carte ci-contre rappelle les éléments de synthèse à prendre en compte au stade de l'aire d'étude immédiate.


Le parc accordé de Blanzay 1 (dont le présent projet Blanzay 2 est l'extension) est situé à proximité immédiate de la ZIP avec une géométrie en bouquet. Le parc de Cerisou (et son extension le projet de Champniers actuellement en instruction) chevauchent le périmètre de l'aire immédiate et s'insèrent dans le paysage en alignements selon un axe ouest-est.

Concernant les risques de saturation visuelle, les deux bourgs situés dans l'aire immédiate (Champniers et Blanzay) partagent un espace de respiration commun dans lequel se situe la ZIP. Cependant, aucun bourg ne verrait son nombre d'espace de respiration réduit à zéro si des éoliennes étaient implantées au sein de la ZIP.

En effet, bien que les espaces de respiration des bourgs cités plus haut puissent être impactés par le projet de Blanzay 2, ces derniers conserveraient tout de même un espace de respiration.



FIGURE 82 : CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)


 Secteur hors ZVI
 Secteur en ZVI


Le dégradé de couleur en fond correspond au relief


Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible  Faible  Modérée  Forte  Très forte 

Nature de la sensibilité paysagère

 Effet cumulé avec un autre parc éolien

 Habitat dont les espaces de respiration sont potentiellement impactés par la ZIP

 Habitat possédant 2 espaces de respiration de 120°

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein des aires d'étude du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.2. LES SITES PROTÉGÉS

Il n'y a pas de site protégé au sein de l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

L'aire d'étude immédiate ne compte pas de SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.4. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Sur le territoire d'étude du présent projet éolien, 3 monuments historiques ont été recensés dans l'aire immédiate.

Ils sont présentés ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

À l'échelle de l'aire immédiate, une analyse plus fine de chaque monument historique est présentée dans la suite de ce rapport comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne avec un cône illustrant l'emprise visuelle maximale de la ZIP,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROPRIÉTAIRE	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE										
1	Château de la Maillollière	Blanzay	86	privé	Partiellement inscrit	1,6	Dans le hameau éponyme	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis les abords de l'édifice	VIP potentiellement visible depuis les abords plus éloignés de l'édifice
2	Eglise	Blanzay	86	commune	Partiellement Classé	2,4	Au cœur de Blanzay	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis les abords de l'édifice	VIP potentiellement visible depuis les abords plus éloignés de l'édifice
3	Eglise Saint-Martin	Champniers	86	commune	Classé	2,7	Au cœur de Champniers	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et végétale du bourg depuis les abords de l'édifice	VIP et/ou monument masqué(s) par la végétation et le relief depuis les abords plus éloignés de l'édifice

Figure 83 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate

FIGURE 84 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

- Monument Historique délimitation et numérotation
- Périmètre de protection rayon de 500 m - édifice classé
- rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- 5,0 - 108,0° (angle maximal)

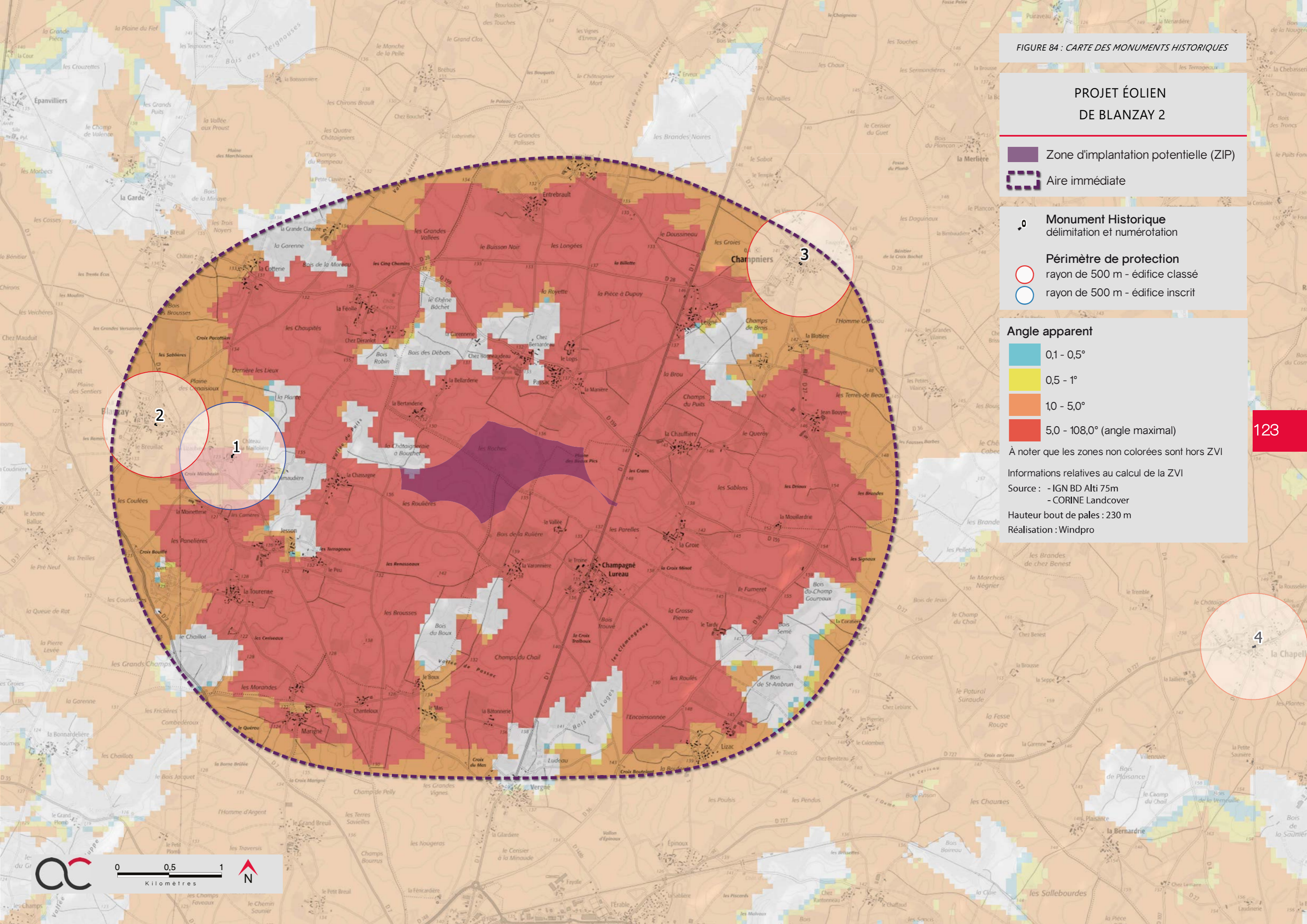
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 230 m

Réalisation : Windpro



MH 1 - CHÂTEAU DE LA MAILLOLLIÈRE

> Risque de visibilité



Photo 78 : Depuis les abords du château, le VIP est filtré par la végétation

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords du château, les vues en direction du VIP sont filtrées par les boisements qui accompagnent le monument. Cependant, selon la position exacte de l'observateur ou en saison hivernale, les vues peuvent être plus profondes et peuvent laisser apparaître une partie plus importante du VIP.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

> Risque de covisibilité



Photo 79 : Les vues sont ouvertes en direction du château et du VIP

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la route communale au sud-est de Blanzay, les vues sont ouvertes en direction du château de la Maillollière et du VIP qui se positionne derrière l'édifice. Compte tenu de la hauteur apparente de ce dernier et de sa localisation, il y a un risque de concurrence visuelle directe entre les 2 entités.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

MH 2 - ÉGLISE DE BLANZAY

> Risque de visibilité



Photo 80 : Le VIP apparaît en arrière plan de l'église depuis le centre-bourg de Blanzay

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis les abords de l'église, le VIP apparaît une prégnance relativement importante. Toutefois, sa visibilité est diminuée par les filtres et masques visuels formés par les trames bâties et végétales du bourg.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

> Risque de covisibilité



Photo 81 : Depuis la route communale à l'ouest de Blanzay, les vues sont ouvertes sur la silhouette de bourg et le VIP qui apparaît derrière



Photo 82 : Depuis l'entrée ouest de Blanzay, le VIP apparaît derrière la silhouette de l'église

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la route communale à l'ouest de Blanzay, le VIP apparaît derrière le clocher de l'église du bourg avec une prégnance importante. Cependant, l'édifice se détache peu de la silhouette du village, si bien que le risque de concurrence visuelle est réduit.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROPRIÉTAIRE	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE										
1	Château de la Maillollière	Blanzay	86	privé	Partiellement inscrit	1,6	Dans le hameau éponyme	En ZVI	Modérée	Forte
2	Eglise	Blanzay	86	commune	Partiellement Classé	2,4	Au cœur de Blanzay	En ZVI	Modérée	Forte
3	Eglise Saint-Martin	Champniers	86	commune	Classé	2,7	Au cœur de Champniers	En ZVI	Nulle	Nulle

Figure 85 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate



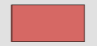
3.5. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

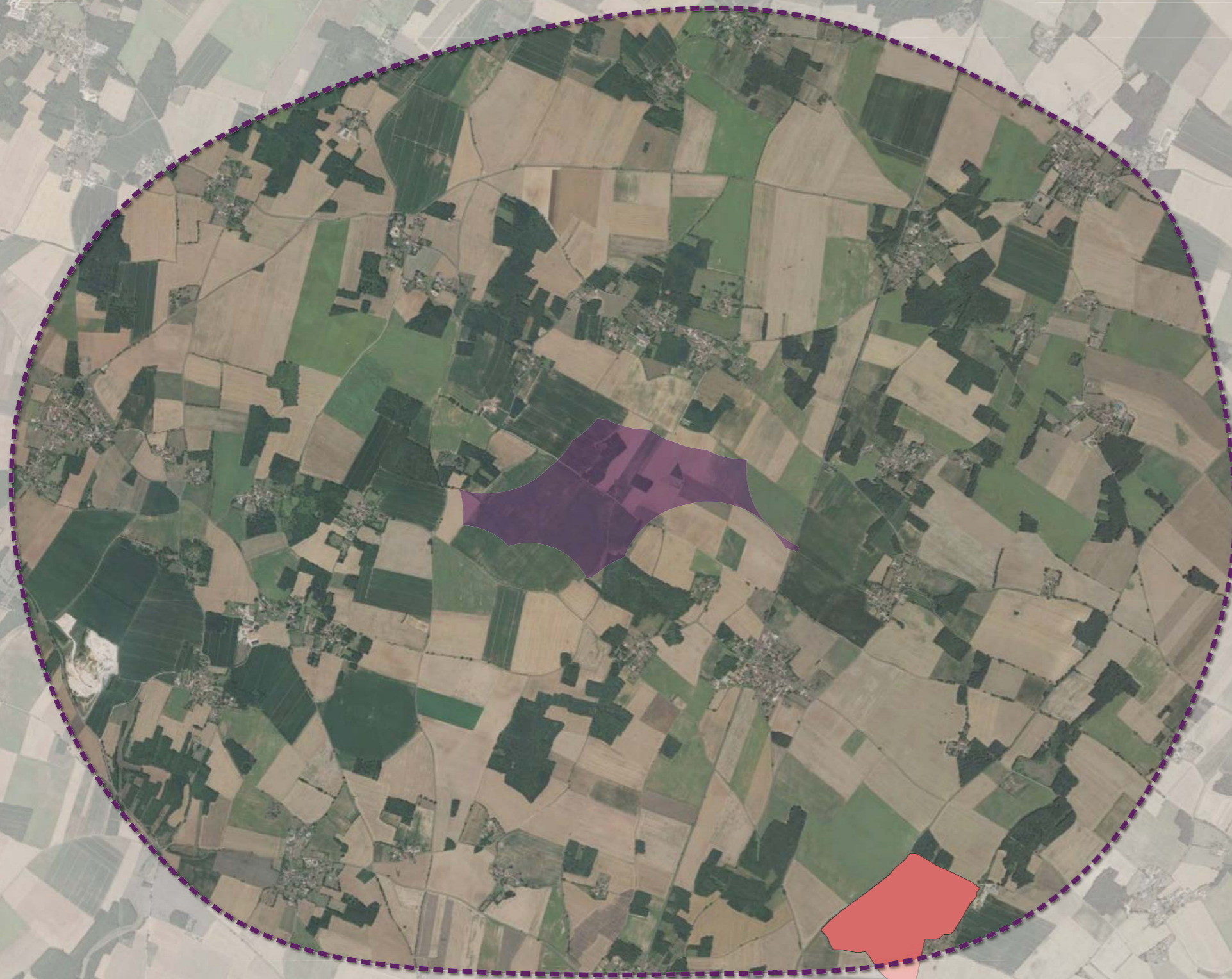
Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, plusieurs secteurs de ZPPA ont été répertoriés mais aucune n'empiète sur la zone d'implantation potentielle.

FIGURE 86 : CARTE DES ZONES DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE

PROJET ÉOLIEN
DE BLANZAY 2



-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Zone de présomption de prescription archéologique




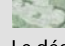
3.6. SYNTHÈSE DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

FIGURE 87 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE LAIRE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)



-  Secteur hors ZVI
-  Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

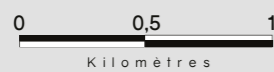
Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Visibilité depuis un monument historique
-  Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

128



E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

Le projet éolien de Blanzay 2 se situe dans un paysage de plaines cultivées où la végétation est très présente (nombreux boisements, résidus bocagers, ripisylve), ce qui limite rapidement les perceptions lorsque l'on s'éloigne de la ZIP.

Ainsi, depuis les axes routiers, les vues sont rythmées par une alternance de perceptions longues puis courtes selon la position des linéaires bocagers par rapport aux conducteurs.

Le territoire est marqué par le passage de plusieurs vallées principales (la Clouère, le Clain et la Charente), ainsi que leurs affluents. Depuis les plaines adjacentes à ces vallées, les vues sont parfois ouvertes et profondes en direction du VIP.

Ce paysage a été jugé propice au développement de l'éolien dans le SRE de Poitou-Charentes et il accueille aujourd'hui plusieurs parcs éoliens, en projets ou construits répartis sur l'ensemble du territoire étudié.

L'état initial du paysage ne présente pas d'incompatibilité paysagère majeure quant à la mise en place du parc éolien de Blanzay 2, mais une grande vigilance doit être apportée vis-à-vis des sensibilités identifiées, à savoir :

- > Le rapport d'échelle et le respect des lignes de forces des vallées (en particulier la Charente) pour éviter tout risque effet de dominance sur ce paysage emblématique.

- > Certains monuments et sites emblématiques présentent des risques de visibilité et/ou de covisibilité avec le projet. La future perception du site éolien depuis ces derniers devra être évaluée avec attention.

- > La préservation du cadre de vie des riverains doit être étudiée finement avec la forte prégnance présumée du projet, notamment depuis l'aire immédiate. L'analyse des vues pressenties des bourgs et hameaux de l'aire immédiate montre que les caractéristiques paysagères des lieux offrent régulièrement des vues ouvertes ou partielles vers le projet. De plus, il existe des risques de covisibilité, notamment avec le village de Blanzay.

- > Le risque de saturation visuelle est un enjeu pour ce territoire qu'il faudra considérer, même si aucun bourg ne se retrouverait sans espace de respiration après l'intégration du projet.

- > L'implantation, la hauteur et les modèles d'éoliennes devront tenir compte des parcs autorisés à proximité du projet afin de former un pôle éolien harmonieux et cohérent.

Les 3 cartes qui suivent recensent et hiérarchisent, aire par aire, les sensibilités identifiées au travers de l'état initial.



Photo 83 : Vue depuis l'ensemble des deux tumulus à chambres dolméniques

FIGURE 88 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 1/3

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère


- Perception des vallées
- Perception des unités paysagères
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- Visibilité depuis un monument historique




FIGURE 89 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 2/3



PROJET ÉOLIEN
DE BLANZAY 2

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

 Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)










 Secteur hors ZVI
 Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

 Très faible
 Faible
 Modérée
 Forte
 Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des vallées
-  Perception depuis les axes routiers
-  Perception depuis les voies ferrées
-  Perception depuis un secteur habité
-  Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  (M) Visibilité depuis un monument historique
-  (S) Visibilité depuis un site protégé
-  (SPR) Visibilité depuis un site patrimonial remarquable

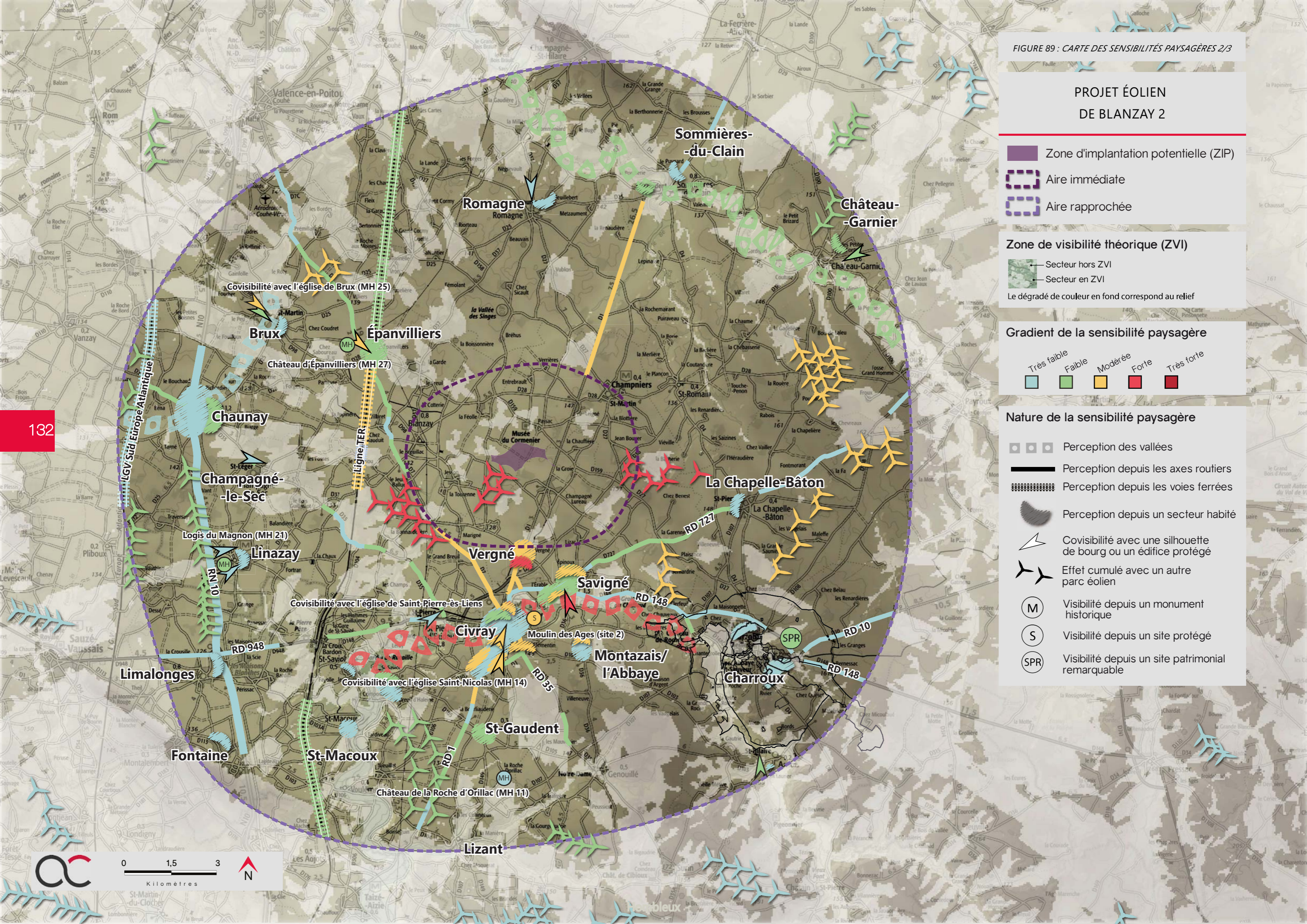


FIGURE 90 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 3/3

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)

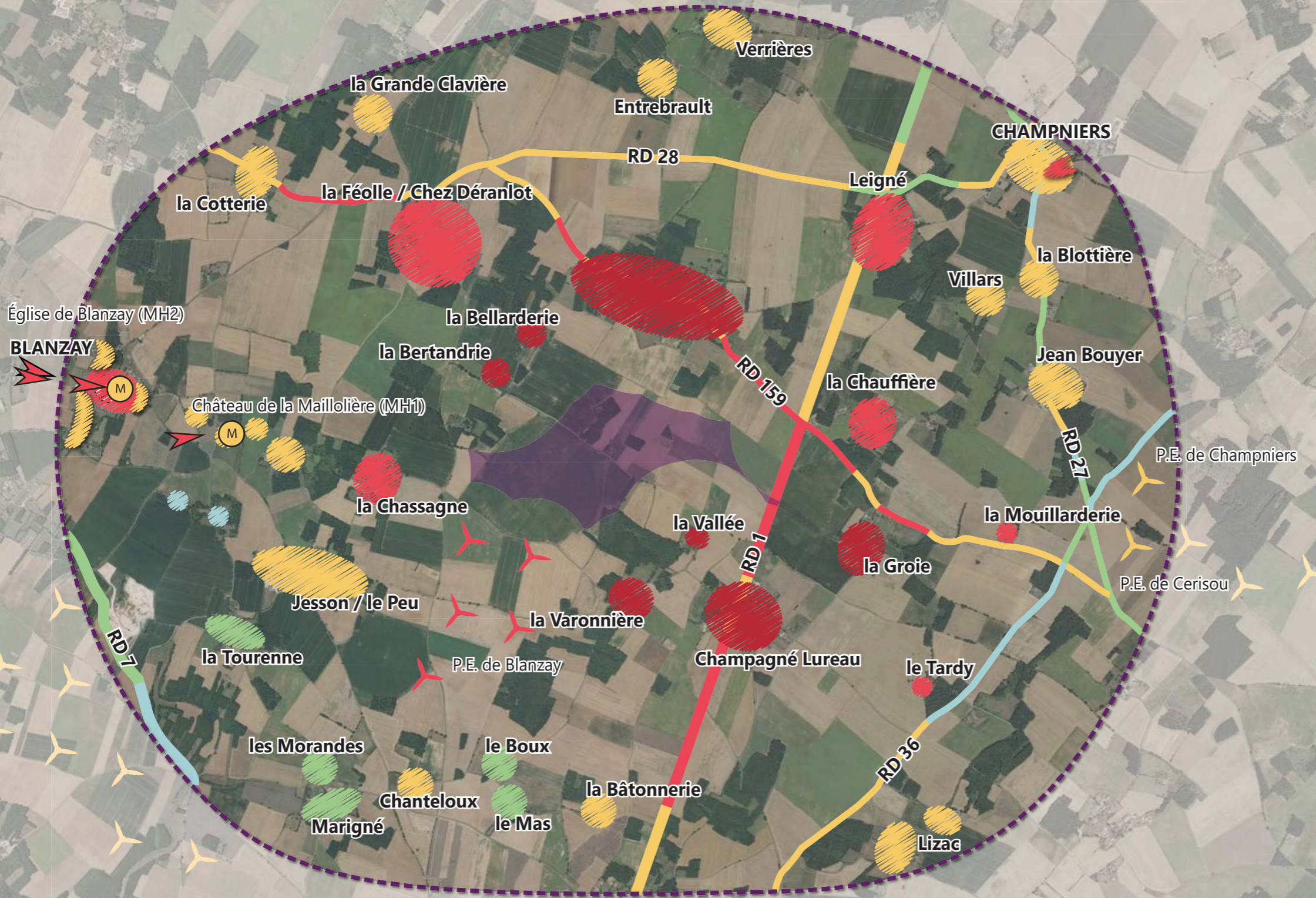
- Secteur hors ZVI
 - Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- Visibilité depuis un monument historique



ÉTUDE DES VARIANTES

PARTIE 2

135

PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES

La démarche de définition de la configuration finale du parc éolien s'inscrit dans une réflexion globale et itérative.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles combinant, entre autre, géométrie du projet et choix du modèle d'éolienne. Cette évaluation croise la faisabilité technique, foncière et économique du projet, avec sa cohérence paysagère, écologique et plus généralement environnementale.

D'un point de vue paysager, l'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage avec les éoliennes construites. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs des enjeux identifiés lors de l'analyse paysagère de l'état initial, et permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site, notamment vis-à-vis des lignes de force, ainsi que les rapports d'échelle, en fonction de l'altimétrie, des interdistances, de la taille apparente (qui est fonction de l'éloignement) et du nombre d'éoliennes.

Implanter les éoliennes dans le respect du paysage contribue à l'acceptation future du projet.

A . OCCUPATION HORIZONTALE MAXIMALE

La ZIP correspond à la surface maximale potentiellement occupée par le projet. Aussi, par le travail d'élaboration des variantes, il est possible de chercher une implantation qui optimise l'occupation horizontale finale du projet.

L'occupation horizontale du motif éolien participe aux effets de saturation et/ou d'encerclement qui peuvent avoir lieu aux abords des bourgs directement concernés par des projets éoliens.

Ainsi, la recherche d'une occupation réduite participe à la réduction des effets cumulés mais également de la modification du paysage quotidien.

La carte ci-contre met en évidence la part horizontale maximale que pourrait avoir le projet sur les horizons de bourgs situés à proximité.

Pour le présent projet, du fait de la présence d'un parc accordé de Blanzay 1 à proximité, la part supplémentaire ajoutée par le projet demeure relativement faible et dans la continuité d'un horizon occupé, mais elle sera à mettre en perspective par rapport à la variante d'implantation finale, à la fin du présent chapitre de comparaison des variantes.